DU: 30 avril 2012

Objet : Appel relatif à l'admission au stage pour les emplois vacants de conseiller psycho-

pédagogique, d'auxiliaire social et d'auxiliaire paramédical à pourvoir dans les

centres psycho-médico-sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Réseaux: Fédération Wallonie-Bruxelles,

Niveaux et services : Période : 2012-2013

Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médicosociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Pour information:

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement;

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique;

Aux membres des services d'inspection;

Aux syndicats du personnel de l'enseignement.

Circulaire	Informative	Administrative	Projet	
Emetteur		A.G.P.E.		
		Madame Duvivier Murielle		
Destinataire		Voir ci-dessus		
Contact		Téléphones : 02/413.35.85 02/ 413.23.95		
Document à	Ministère de la Communauté française			
<u>renvoyer</u>	Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Communauté			
	française			
	Direction de la carrière			
	Boulevard Léopold II, 44 (3ème étage - bureau 3 ^E 308)			
	1080 BRUXELLES.			
Date limite d'envoi		23/05/12		
<u>Objet</u>		admission au stage pour les emplois vacants		
	pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à pourvoir dans les			
	centres psycho-me	édico-sociaux de la Communauté française.		

Renvoi (s):

Nombre de pages : 8 - annexe :

Mots clés : Centre PMS, Stage

Aux Directeurs et Directrices des Centres PMS organisés par la Communauté française

Votre correspondant: D.RUWETTE Bruxelles, le 30 avril 2012

Ext: 35.85

Réf: 09/NL/MD/PMS-STAGE

Objet: Appel relatif à l'admission au stage pour les emplois vacants de conseiller psycho-

pédagogique, d'auxiliaire social et d'auxiliaire paramédical à pourvoir dans les centres psycho-médico-sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel qui est publié au Moniteur belge du 30 avril 2012 contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour les emplois ouverts au stage.

J'attire votre attention sur le fait que ces demandes d'admission au stage doivent être introduites, sous pli recommandé, le 23 mai 2012 au plus tard (date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de la Communauté française Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française

Direction de la carrière

Boulevard Léopold II, 44, 3ème étage, (bureau 3E308) 1080 BRUXELLES

Je vous signale que l'appel publié au Moniteur belge du 30 avril 2012 constitue <u>la seule</u> source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple communication est ne revêt aucun caractère officiel.

Je vous invite soit à présenter la copie ci-jointe de l'appel aux candidats aux membres du personnel de votre centre, soit à les inviter à consulter les sites internet (www.adm.cfwb.be) et (www.reseaucf.cfwb.be) à partir desquels l'appel est téléchargeable et vous demande de bien vouloir reproduire les formulaires ci-annexés et d'en fournir copie à ceux qui le désirent.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

Christian NOIRET

Directeur général adjoint

<u>PS:</u> Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter via :

Courriel: recrutement.enseignement@cfwb.be

Téléphone: 02/413.35.85

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel relatif à l'admission au stage du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française.

* * *

L'arrêté royal du 27 juillet 1979 « fixant le statut du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance de ces centres psycho-médico-sociaux », tel que modifié par les décrets ultérieurs, précise, en son article 26, que l'admission au stage à une fonction de recrutement ne peut avoir lieu qu'en cas de vacance de la fonction à conférer.

Les emplois restés vacants, dans les fonctions de conseiller psycho-pédagogique, d'auxiliaire social et d'auxiliaire paramédical, après les réaffectations et les mutations de l'année 2011-2012, sont repris dans les listes ci-annexée.

1. Conditions d'admission au stage (article 27 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979 précité) :

« Nul ne peut être admis au stage, s'il ne remplit pas les conditions suivantes :

- 1. être belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union Européenne, sauf dérogation accordée par le Gouvernement;
- 2. être de conduite irréprochable;
- 3. jouir des droits civils et politiques;
- 4. avoir satisfait aux lois sur la milice;
- 5. être porteur d'un titre en rapport avec la fonction à conférer tel que précisé à l'article 16;
- 6. <...>
- 7. être en règle avec les dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
- 8. compter au moins 240 jours de service dans la fonction à conférer, à la date de l'appel aux candidats;
- 9. avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats;
- 10. ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par la Communauté française ou un autre pouvoir organisateur ou d'une mesure de licenciement, d'une révocation ou d'une démission disciplinaire en cours ou à l'issue d'un stage lors d'un précédent exercice;
- 11. ne pas avoir fait l'objet, durant l'exercice précédent celui au cours duquel l'appel au stage est lancé, d'un rapport défavorable tel que visé à l'article 22 et portant sur une période ininterrompue de désignation de six mois au moins. L'absence de rapport est favorable à l'agent. »

2. Introduction des candidatures

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature par pli recommandé au :

Ministère de la Communauté française Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française

Direction de la carrière

Boulevard Léopold II, 44, 3ème étage, (bureau 3E308) 1080 BRUXELLES

le 23 mai 2012 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

Pour chacune des fonctions de recrutement à conférer par admission au stage, les candidats qui ont fait régulièrement acte de candidature et qui remplissent les conditions requises sont classés selon le nombre de candidatures à une désignation à titre temporaire introduite pour la fonction sollicitée, dans le respect des conditions prescrites par l'article 14 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979.

En cas d'égalité du nombre de candidatures, la priorité est accordée au membre du personnel technique qui, à la date limite fixée pour l'introduction des candidatures, compte l'ancienneté de fonction la plus élevée dans les centres de la Communauté française.

En cas d'égalité d'ancienneté de fonction, la priorité est accordée au membre du personnel technique qui compte, à la date précitée, l'ancienneté de service la plus élevée dans les centres de la Communauté française.

En cas d'égalité de fonction et de service, la priorité est accordée au membre du personnel technique le plus âgé.

Après la clôture du procès-verbal établissant le classement des candidats, chaque candidat reçoit une copie du classement.

Les candidats sont admis au stage selon l'ordre de leur classement. Ils peuvent exprimer leur préférence pour un ou plusieurs emplois dans lesquels ils désirent être admis au stage.

Les membres du personnel technique sont admis au stage par le Ministre à la date du $1^{\rm er}$ septembre.

3. Forme de la demande d'admission au stage et documents à annexer

1. La demande d'admission au stage sera rédigée sur une feuille de format A4, d'après le modèle publié in fine du présent avis.

2. Joindre à la demande :

- a) un extrait du casier judiciaire (modèle 2);
- b) une copie du(des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis;
- c) un état des services, établi d'après le modèle reproduit ci-annexé;
- d) un relevé des interruptions de service pour maladie, allaitement, etc..., établi d'après le modèle reproduit in fine du présent appel.

Ces documents permettent d'établir que les candidats réunissent les conditions requises. Ils doivent être annexés aux candidatures pour que celles-ci soient prises en considération.

Etat des services

Appel aux can						
Né(e) ledomicilié(e) ru àdéclare avoir	rendu, dans les	Centres psych	N° po o-médico-socia	stalaux de la Commu oublication au Mo	n° nauté	
Centre PMS	Fonction exercée	Date de début et de fin de chaque prestation		Nombres d'heures hebdomadaires	Nombre de jours	

Date.....Signature,

Modèle du relevé des interruptions de service

Je soussigné(e),		
NOM, prénoms Né(e) ledomicilié(e) rue	•••••	
àdéclare que mes interruption personnelle, etc., sont repris ci	N° pos ons de service pour ma	stal
Type d'interruption	Date de début	Date de fin
	De chaque	interruption

NB : Si le membre du personnel n'a pas eu d'interruption de service, il indique « néant » dans le tableau ci-dessus.

Centres P.M.S. de la Communauté française

Emplois vacants après les opérations statutaires de réaffectation et de mutation

Emplois de conseiller psycho-pédagogique

Je soussigné(e),					
NOM, Prénom :					
né(e) le	n°matricule		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
domicilié(e):					
à					
sollicite mon admission au stage à la suite du 30 avril 2012	de l'appel aux can	didats	publié au M	oniteur belge	
Emploi vacant	Ore	Ordre de préférence			
•	36h		18h +18h **	18h***	
Zone de Bruxelles-Capitale					
UCCLE: 1					
IXELLES: ½					
SAINT-GILLES: 1					
MOLENBEEK: 2					
Zone de Brabant Wallon					
WAVRE: 1					
Zone du Luxembourg					
ARLON: 2					
NEUFCHATEAU : ½					
Zone de Hainaut					
ATH·1					

^{*36}h: emploi à horaire complet

^{** 18}h+18h: emploi à horaire incomplet ayant vocation à être complété si possible par un autre emploi à horaire incomplet au sein de la présente liste

^{*** 18}h: emploi à horaire incomplet sans vocation à être complété

Centres P.M.S. de la Communauté française

Emplois vacants après les opérations statutaires de réaffectation et de mutation

Emplois d'auxiliaire social

Je soussigné(e),				
NOM, Prénom :				
né(e) len°n	natricule			
domicilié(e):		n°		
à				
sollicite mon admission au stage à la suite de l'app du 30 avril 2012	el aux candidats p	ublié au Mor	niteur belge	
Emplois vacants	Ordre	Ordre de préférence		
_	36h*	18h+18h **	18h***	
Zone de Hainaut				
ATH: ½				
DOUR: 1				
MONS (spécialisé) : ½				
Zone de Bruxelles-Capitale				
MOLENBEEK: 1				
SAINT-GILLES: 1				
Zone de Liège				
VERVIERS: 1				
VERVIERS spécialisé : 1				
Zone de Namur				
DINANT: 1				
GEMBLOUX : ½				
TAMINES: 1				

^{*36}h: emploi à horaire complet

^{** 18}h+18h: emploi à horaire incomplet ayant vocation à être complété si possible par un autre emploi à horaire incomplet au sein de la présente liste

^{*** 18}h: emploi à horaire incomplet sans vocation à être complété

Centres P.M.S. de la Communauté française

Emplois vacants après les opérations statutaires de réaffectation et de mutation

Emplois d'auxiliaire paramédical

Je soussigné(e),			
NOM, Prénom :			
né(e) le	n°matricule		
domicilié(e):		n°	
à			
sollicite mon admission au stage à la suite du 30 avril 2012	le l'appel aux candid	ats publié au M	Ioniteur belge
Emplois vacants	Ordre de préférence		
•	36h*	18h+18h*	
Zone de Hainaut			
CHARLEROI : ½			
MORLANWELZ : ½			
TOURNAI: 1			
Zone de Liège			
SPA:1			
Zone du Brabant wallon			
WAVRE: 1			
Zone de Bruxelles-Capitale			
AUDERGHEM (spécialisé) : 1			
IXELLES: ½			
MOLENBEEK : ½			
LICCLE · 1			

^{*36}h: emploi à horaire complet

^{** 18}h+18h: emploi à horaire incomplet ayant vocation à être complété si possible par un autre emploi à horaire incomplet au sein de la présente liste

^{*** 18}h: emploi à horaire incomplet sans vocation à être complété